

Etats financiers annuels de SICAV**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT publiée, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Samir LABIDI.

BILAN**Au 31 décembre 2011**

(Unité : 1000 TND)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	31 528,896	20 075,393
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 952,430	1 352,125
b - Obligations et Valeurs assimilées		29 576,466	18 723,268
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		8 319,425	8 237,835
a - Placement monétaires	3-3	7 422,881	5 490,655
b - Disponibilités	3-11	896,544	2 747,180
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		39 848,321	28 313,228
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-7	84,527	60,810
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	(3,807)	3,122
TOTAL PASSIF		80,719	63,931
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	3-5	38 475,330	26 608,112
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	1 292,272	1 641,184
a - Sommes distrib. des exercices antérieurs		0,327	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 291,945	1 641,184
ACTIF NET		39 767,602	28 249,297
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		39 848,321	28 313,228

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01^{er} janvier au 31 décembre 2011
 (Unité: 1000 TND)

		<i>Période du</i> 01/01/2011	<i>Période du</i> 06/07/2009
		<i>Au</i>	<i>Au</i>
	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	951,776	597,616
a - Dividendes		117,487	90,051
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		834,289	507,565
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	596,090	334,264
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 547,866	931,881
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	315,579	189,689
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 232,287	742,191
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	0,643
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	46,531	30,279
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 185,755	712,555
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		106,189	928,629
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 291,945	1 641,184
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(106,189)	(928,629)
* Variation des +/- values potentielles sur titres		1,951	3,032
* +/- values réalisées sur cession des titres		(13,923)	0,540
* Frais de négociation		-	(0,987)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 173,783	715,141

NB : Le premier exercice clôturé (présenté en comparatif) couvre la période allant du 06/07/2009 au 31/12/2010 en application de l'article 50 du code des OPC (une période différente de 12 mois sans excéder 18 mois pour le premier exercice).

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} janvier au 31 décembre 2011

(Unité : 1000 TND)

	<i>Période du</i> 01/01/2011	<i>Période du</i> 06/07/2009
	<i>Au</i> 31/12/2011	<i>Au</i> 31/12/2010
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	1 185,755	712,555
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	1,951	3,032
c - +/- values réalisées sur cession de titres	(13,923)	0,540
d - Frais de négociation de titres	-	(0,987)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	2 093,703	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a – Souscriptions	38 250,877	51 313,799
* Capital	36 864,100	49 165,900
* Régularisation des sommes non distrib.	(44,401)	(8,551)
* Régularisations des sommes distrib.	1 431,179	2 156,449
* Droits d'entré		
b – Rachats	25 812,653	24 780,243
* Capital	24 972,800	23 557,800
* Régularisation des sommes non distrib.	(32,292)	(5,378)
* Régularisation des sommes distrib.	872,144	1 227,821
* Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	11 518,305	27 248,697
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	28 249,297	1 000,600
b - En fin de période	39 767,602	28 249,297
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de période (<i>mille parts</i>)	266,087	10,006
b - En fin de période (<i>mille parts</i>)	385,000	266,087
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE		
(EN DINAR)	103,292	106,166
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE		
(EN DINAR)	106,166	100
TAUX DE RENDEMENT	3,10%	6,17%

NB :Le taux de rendement correspond à l'évolution de la valeur liquidative entre le début et la fin de la période tout en considérant l'effet de toute distribution de dividendes intervenue durant la période en question.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtées au 31/12/2011**

(Unité 1000 Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers arrêtés au 31/12/2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**3 - 1 Note sur le portefeuille - titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 31 528 896 Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-12-2011	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14 200	14 200 000	14 592 516	36,62%	36,69%	ETAT
BTA 5,50% Octobre 2018	5 000	5 000 000	4 885 509	12,26%	12,29%	ETAT
BTA 5,50% mars 2019	9 200	9 200 000	9 707 007	24,36%	24,41%	ETAT
Titres émis par des sociétés	159 000	14 766 600	14 983 950	37,60%	37,68%	
AMEN BANK 2011/1	20 000	2 000 000	2 025 867	5,08%	5,09%	A.Bank
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5 000	433 300	438 114	1,10%	1,10%	A.Bank
ATL 2010-1	5 000	400 000	406 656	1,02%	1,02%	BBB
Attijari Bank 2010	13 000	1 300 000	1 348 181	3,38%	3,39%	Attijari Bank
BH 2009	5 000	500 000	500 058	1,25%	1,26%	BH
CHO 2009	2 000	200 000	200 023	0,50%	0,50%	BIAT
CIL 2010/2	20 000	1 600 000	1 611 091	4,04%	4,05%	BBB

Meublatex Industries 2010 (A)	4 000	400 000	411 803	1,03%	1,04%	AB
STB 2010-1 (B)	10 000	933 300	964 006	2,42%	2,42%	STB
TUNISIE LEASING 2009-2	15 000	1 200 000	1 237 370	3,11%	3,11%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	10 000	800 000	804 230	2,02%	2,02%	BBB+
UIB 2011-1	20 000	2 000 000	2 035 349	5,11%	5,12%	UIB
STB 2011	30 000	3 000 000	3 001 203	7,53%	7,55%	STB
OPCVM	19 068	1 947 447	1 952 430	4,90%	4,91%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	19 068	1 947 447	1 952 430	4,90%	4,91%	-
Total du portefeuille-titres		30 914 047	31 528 896	79,12%	79,28%	

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **951 776 DT** pour la période allant du **01-01-2011** au **31-12-2011**, contre un montant de **597 616 DT** pour la période allant du **06-07-2009** au **31-12-2010** et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 1/1/2011 au 31/12/2011	Du 6/7/2009 au 31/12/2010
Revenus des BTA	415 649	338 437
Revenues des OPCVM	117 487	90 051
Revenus des obligations	418 640	169 128
Total	951 776	597 616

3-3 Note sur les placements monétaires :

Les placements monétaires s'élèvent au **31-12-2011** à **7 422 881 DT** et se détaillent comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31-12-2011	% actif net	Emetteur	Garantie
Billet de trésorerie ML	1 433 895	1 482 432	3,73%	Modern Leasing	A-
Billet de trésorerie ML	955 091	978 404	2,46%	Modern Leasing	A-
Billet de trésorerie ML	1 434 269	1 435 167	3,61%	Modern Leasing	A-
Billet de trésorerie ST MOURADI	500 000	522 028	1,31%	ST MOURADI	BH
Billet de trésorerie SH El Kantaoui	2 000 000	2 005 200	5,04%	SH El Kantaoui	BH
Certificat de dépôt diplomat	999 298	999 649	2,51%	BH	BH
Total	7 322 553	7 422 881	18,67%		

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésoreries, les certificats de dépôt et les placements à terme. Il totalise pour la période allant du **01-01-2011** au **31-12-2011** un montant de **596 090 DT** contre un montant de **334 264 DT** pour la période allant du **06-07-2009** au **31-12-2010**.

Désignation	Du 1/1/2011 au 31/12/2011	Du 6/7/2009 au 31/12/2010
Intérêts des placements à terme	352 368	108 014
Intérêts des billets de trésorerie	240 698	225 794
Intérêts des certificats de dépôts	3 024	456
Total	596 090	334 264

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2011** au **31-12-2011** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **06-07-2009** au **31-12-2010** se détaillent ainsi :

Libellé	Du 1/1/2011 au 31/12/2011	Du 6/7/2009 au 31/12/2010
Capital initial		
Montant	26 608 112	1 000 600
Nombre de titres	266 087	10 600
Nombre d'actionnaires	1 210	7
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	36 864 100	49 165 900
Régul. Des sommes non distribuables	(44 401)	(8 551)
Nombre de titres émis	368 641	491 659
Rachats effectués		
Montant (nominal)	24 972 800	23 557 800
Régul. Des sommes non distribuables	(32 291)	(5 378)
Nombre de titres rachetés	249 728	235 578
Autres effets sur le capital		
Plus ou moins values potentielles sur titres	1 951	3 032
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(13 923)	540
Frais de négociation	-	(987)
Capital au 31 décembre		
Montant	38 475 330	26 608 112
Nombre de titres	385 000	266 087
Nombre d'actionnaires	899	1 210

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats. Le solde de ce poste totalise au **31-12-2011** un montant de **1 292 272 DT** contre un montant de **1 641 184 DT** au **31-12-2010** et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2011			31-12-2010		
	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Sommes distribuables exercices antérieurs (Report à nouveau)	226	101	327	-	-	-
Sommes distribuables exercice en cour	1 185 755	106 189	1 291 945	712 555	928 629	1 641 184
Total	1 185 981	106 290	1 292 272	712 555	928 629	1 641 184

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste totalise au **31-12-2011** un montant de **84 527 DT** contre un montant de **60 810 DT** au **31-12-2010**.
Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2011	31-12-2010
Rémunération du gestionnaire à payer	14 917	10 731
Rémunération du distributeur à payer	69 610	50 079
Total	84 527	60 810

3-8 Autres créditeurs divers :

Le poste « Autres créditeurs divers » accuse au **31-12-2011** un solde débiteur de **3 807 DT** contre un solde créditeur de **3 122 DT** au **31-12-2010**. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2011	31-12-2010
Etat retenues à la source	(9 493)	(1 436)
Honoraires du commissaire aux comptes	2 000	2 000
Redevances CMF à régler	3 398	2 329
Autres charges AGO amortis	-	-
TCL à payer	288	229
Total	(3 807)	3 122

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du distributeur et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de distribution et de gestion conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-01-2011** au **31-12-2011** à **315 579 DT** contre un montant de **189 689 DT** pour la période du **06-07-2009** au **31-12-2010**. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	Du 1/1/2011 au 31/12/2011	Du 6/7/2009 au 31/12/2010
Rémunération du gestionnaire	55 690	33 469
Rémunération du distributeur	259 889	156 220
Total	315 579	189 689

3-10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les charges de pré-exploitation, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-01-2011** au **31-12-2011** à **46 531 DT** contre un montant de **30 279 DT** pour la période du **06-07-2009** au **31-12-2010** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 1/1/2011 au 31/12/2011	Du 6/7/2009 au 31/12/2010
Redevances CMF	37 127	22 317
Honoraires du commissaire aux comptes	2 000	4 000
Charges de pré-exploitation	-	553
Impôt et taxes et versements assimilés	-	219
Autres charges AGO amortis	3 371	-
T.C.L	3 833	2 324
Autres charges	200	866
Total	46 531	30 279

3-11 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2011** à **896 544 DT** contre un montant de **2 747 180 DT** au **31-12-2010** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Dépôts à vue	896 544	2 290
Placements à terme	-	2 744 890
Total	896 544	2 747 180

3-12 Données par action :

Données par action en DT	2011
Revenus des placements/action	4,020
Charges de gestion des placements/action	0,820
Revenu net des placements/action	3,201
Autres produits/action	-
Autres charges/action	0,121
Résultat d'exploitation /action	3,081
Régularisation du résultat d'exploitation/action	(0,276)
Report à nouveau/action	0,001
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,005
Plus (ou moins) values réalisées sur cession/action	(0,036)
Résultat net /action	3,050

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 20 Novembre 2008 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 39 848 321 dinars et un résultat net de l'exercice 2011 de 1 173 783 dinars.

Responsabilité de la Direction dans la préparation et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011.

Par ailleurs, nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. A effet, nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au paragraphe 2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions d billets de trésorerie et de certificats de dépôt. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Le commissaire aux comptes :
Samir Labidi

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours de 2009, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

- Une première convention, conclue avec la SIFIB BH, en vertu de la quelle cette dernière assure, pour le compte de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011, le montant de cette rémunération s'élève à 55 690 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque de l'Habitat, en vertu de la quelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, et ce en contrepartie d'une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire SIFIB BH.
- Une troisième convention, conclue avec l'Office Nationale des Postes, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée distributeur des valeurs de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, et ce en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, le montant de cette rémunération s'élève à 259 889 DT ; il est porté également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants :

Aucune obligation et/ou engagement envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales n'a été enregistré au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011. Ainsi, aucune rémunération n'a été allouée au Président Directeur Général ou aux membres du Conseil d'Administration au titre de cette période.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Le commissaire aux comptes
Samir Labidi